

## Groupe National Loup, 7 avril 2009

Le Groupe National Loup s'est réuni le 7 avril 2009. La nouvelle directrice de l'Eau et de la Biodiversité, Odile Gautier, l'a présidé du début à la fin. L'ordre du jour était très copieux et n'a pas été complètement abordé.

Un compte rendu détaillé sera envoyé par les ministères mais voici pour Ferus un bref relevé de ce qui s'est dit et passé pour l'essentiel.

Le bilan des attaques a ouvert la séance. Il est synthétisé par la DIREN Rhône-Alpes où il est disponible. Sans entrer dans le détail des départements, le nombre d'attaques indemnisées a été de 707 en 2007 et de 736 en 2008. Le nombre de victimes indemnisées a été de 2994 en 2007 et de 2677 en 2008. [Détail de ces dernières : 92 caprins, 23 bovins, 5 chiens, le reste ovins]. Le nombre légèrement inférieur des victimes s'explique par la quasi absence de dérochements en 2008 : 51 moutons en sont morts l'année dernière contre 500 en 2007.

Des cartes ont montré les lieux des attaques. La tendance reste à la stabilité dans le Sud (sauf le Var) et à l'augmentation dans le Nord. Un bon cas d'école est la forte hausse des attaques dans le Queyras après la mort de la louve alpha par suite d'une collision. Le reste de la meute a éclaté et a causé plus de victimes pour moins de loups, ce qui confirme les critiques de Ferus contre la pseudo "régulation" voulue par certains dans l'espoir que les "dégâts" baisseront corrélativement.

Le second sujet a été le relevé provisoire de traces hivernales (hiver 2008-2009). Rappel : hiver 2007-2008, 25 ZPP, 18 meutes, Effectif Minimum Retenu (EMR, d'après les traces) 58 à 67 loups. A ce jour (bilan provisoire car tous les rapports des réseaux ne sont pas remontés) 26 ZPP dont deux nouvelles (Cantal et Montagne de Lure) et une en moins (Tarentaise). Observation de colonisation à Ceüse près de Gap, au Mont Lozère et au Canigou sans qu'on parle encore de ZPP.

EMR provisoire : 69 à 81 loups. C'est pour nous une excellente nouvelle car cela fait trois ans que les EMR n'augmentaient quasiment plus.

Cas de mortalité anormale relevés par l'ONCFS : 1 braconnage en Savoie plus 1 cas douteux, 1 braconnage en Haute-Savoie, 1 braconnage dans la Drôme. 3 collisions dans la Drôme, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes.

A la suite de cette présentation, le député de Haute-Savoie Martial Saddier qui était là (et est resté jusqu'à la fin, comme l'autre députée, Henriette Martinez) a fait une vive sortie contre le manque général d'information en temps réel sur le nombre de loups. Il a toutefois bien confirmé qu'il faisait confiance à l'ONCFS et au réseau loup. Mais il n'admettait pas que dans les moments de crise comme au Petit Bornand récemment on ne puisse pas contrer les rumeurs les plus alarmistes par des renseignements récents et fiables. S'en est suivi un échange technique au bout duquel on a conclu qu'il fallait renforcer le réseau d'observateurs. J'ai dit pour Ferus que cela n'empêcherait pas l'administration et l'ONCFS d'être d'assez mauvais communicateurs pour des raisons connues (pesanteur hiérarchique, prudence légitime avant d'affirmer) et qu'il appartenait à chaque responsable y compris les élus, les chasseurs et les éleveurs de ne pas propager auprès de leurs bases des éléments qui étaient manifestement faux comme la présence de dix à quinze loups au même endroit (ou alors ce serait un scoop en France et nous ferions une communication scientifique !).

Le troisième point abordé a été la présentation des conclusions du groupe de travail sur la mise au point des tests "chiens de protection". On a senti le Groupe National se séparer un peu entre ceux qui avaient participé au groupe de travail et défendaient un processus assez lourd destiné à protéger les éleveurs contre les risques liés aux accidents avec des randonneurs, et ceux qui comme Henriette Martinez, Martial Saddier et plusieurs éleveurs trouvaient qu'il s'agissait d'une usine à gaz. Le ton général des critiques était "on va passer les chiens au contrôle technique comme des autos ; on oublie la relation chien/maître dans la durée ; qui testera les testeurs ? Quand testera-t-on les bergers "...Les élus estimant que tout cela découlait du fait que l'Etat n'admettait pas sa responsabilité alors qu'il imposait la présence de chiens et que ce serait très difficile de "vendre" ces tests sur le terrain.

Il y aurait environ 1500 chiens de protection de troupeaux dans les Alpes.

Quatrième sujet, le barème d'indemnisation qui doit être revu cette année. Un groupe de travail inspiré par les organisations d'éleveurs a remis ses conclusions ainsi que des propositions écrites en séance, qui sont orientées vers des revalorisations et des adaptations à la réalité des pertes subies en différenciant mieux selon la nature des bêtes. Les ONG de protection n'ont pas commenté.

Un vif débat a eu lieu autour d'un sujet connexe, les changements apportés du fait des règles de la PAC dans le paiement aux éleveurs individuels de petits troupeaux des frais de prévention et de protection. Ces aides forfaitaires auraient été divisées par trois d'après le député Saddier qui a annoncé que dans ce cas les éleveurs de Haute-Savoie boycotteraient le groupe "loup" départemental. Il juge inacceptables les propositions de "regroupements" de troupeaux pour bénéficier d'aides accordées aux entités de plus de 150 têtes, car localement les bêtes paissent dans de petites combes isolées. Le ministère de l'Agriculture a essayé de démontrer qu'en combinant des exonérations de charges sociales et des aides accordées à l'éleveur qui surveillait lui même son troupeau il n'y aurait pas de diminution de revenu, mais le Groupe National n'a pas disposé d'assez de temps pour tirer tout cela au clair. Les deux administrations ont bien compris le message, espérons qu'une solution sera trouvée. Le cas des petits troupeaux de "pluriactifs" qui n'ont pas le temps de surveiller leurs bêtes quotidiennement et qui n'ont pas la taille suffisante pour utiliser des aides est effectivement préoccupant, c'est un peu la situation Suisse.

L'examen du plan de communication de l'Etat sur le loup a été renvoyé à une autre séance.

Il est finalement resté très peu de temps pour l'examen du protocole "loup" c'est à dire des règles d'interventions pour la saison 2009-2010.

Un projet d'arrêté a été distribué. Il reprend pour l'essentiel les dispositions de l'année dernière. Quelques points méritent d'être soulignés et d'autres sont très critiquables.

A souligner : d'abord, l'absence de revendications de destructions de loups plus importantes, personne n'a rien demandé en séance, ni les élus, ni les chasseurs, ni les éleveurs. C'est plutôt encourageant.

Comme auparavant, la seule base légale d'intervention est la prévention de dommages importants aux troupeaux dans le respect des dispositions des engagements internationaux. Il n'est donc pas possible de légitimer une intervention pour d'autres motifs (par exemple demandes d'élus vis à vis de la sécurité publique, de chasseurs par rapport à leurs gibiers).

La liste des départements explicitement mentionnés s'allonge, elle comprend outre les sept départements alpins traditionnels le Var, l'Ain, le Cantal et les Pyrénées Orientales. Rappel : cette liste impose aux préfets le respect de protocoles précis découlant de l'identification préalable d'unités d'action et donc de la connaissance des milieux où évolue le loup. Elle n'empêche nullement une intervention dans n'importe quel autre département en France, mais cette intervention devrait être précédée par une analyse des potentialités du milieu.

Les conditions préalables à l'effarouchement et au tir de défense ou de prélèvement et les techniques autorisées ne changent quasiment pas. Ferus et FNE ont rappelé leur hostilité de principe à l'emploi de carabines pour les tirs de défense au plus près des troupeaux, et aux prélèvements uniquement destinés à faire baisser la tension localement.

Le nombre total de loups (plafond national) susceptible d'être tirés légalement n'a pas été proposé par l'administration. L'an dernier 270 éleveurs remplissaient les conditions pour demander un tir, 45 tirs ont été autorisés dont un "prélèvement", aucun n'a été réalisé. Ferus a demandé qu'on s'en tienne au plafond de six loups comme les années passées et en a profité pour distribuer et commenter notre document sur l'estimation du braconnage des loups. Tout le monde s'est empressé de dire qu'il fallait renforcer la lutte contre le braconnage mais on l'entend à chaque Groupe National...certains pensent fortement qu'il faut commencer par tuer plus de loups "légalement" pour faire baisser les tirs illégaux alors que les ONG penchent pour une baisse préalable du braconnage avant d'autoriser le cas échéant des tirs de loups supplémentaires. On devine que les ministères vont augmenter le plafond, en le portant peut être à sept ? affaire à suivre...

Deux points particulièrement critiquables dans l'arrêté : la possibilité que se donnent les deux ministères de "réexaminer la situation" si le plafond est atteint avant le 31 mars 2010, c'est à dire en clair de dépasser le plafond (disposition déjà présente et déjà condamnée par Ferus l'an dernier). Et surtout l'hypothèse introduite à la demande d'élus et de chasseurs de Haute-Savoie de procéder à des tirs en plein hiver quand les troupeaux sont rentrés. FNE et Ferus ont prévenu que si cette disposition subsistait ils attaqueraient l'arrêté devant le Conseil d'Etat. Ils ont immédiatement alerté le représentant du Conseil National de Protection de la Nature qui doit se prononcer dans quelques jours.

FNE et Ferus se sont par ailleurs mis d'accord pour adresser un courrier au ministre sur les interventions en hiver lors de situations comme celles qu'on a connu en Haute-Savoie. L'idée est de bien exposer en quoi des tirs sur les loups seraient illégaux et inefficaces au regard des objectifs poursuivis ; et de faire des propositions pour fonder légalement l'effarouchement des animaux qui s'installeraient près des habitations, à l'instar des protocoles du genre "ours familial" qui dans l'intérêt des carnivores permettent de les éloigner quand leur présence inquiète tellement les populations que des actes de braconnages deviennent très probables.

Gilbert Simon